

L'essentiel

Le calendrier du suivi médical pendant la grossesse

Pendant la grossesse

Consultations obligatoires

Les 7 examens prénataux

• Le professionnel de santé contrôle le bon déroulement de la grossesse et peut prescrire des examens complémentaires (dépistage de la rubéole, de la toxoplasmose, de l'hépatite B...).

• Quand ?

Le 1^{er} avant la fin du 3^e mois de grossesse, puis chaque mois jusqu'à l'accouchement.

Prise en charge de l'Assurance Maladie
100 %



• Avec qui ?



Médecin traitant



Sage-femme



Gynécologue

en maternité, en libéral ou en PMI

Une consultation avec l'anesthésiste, qu'une péridurale soit prévue ou non

• Pour faire le point sur votre santé, les allergies et les traitements médicaux en cours.

• Quand ?

8^e mois de grossesse.

Prise en charge de l'Assurance Maladie
100 %



Un entretien prénatal précoce

• Un moment d'échange individuel ou en couple pour parler de l'arrivée de l'enfant, exprimer les interrogations, les difficultés éventuelles (médicales, sociales, psychologiques) et les besoins en termes d'accompagnement avant et après l'accouchement.

• Quand ?

À partir du 4^e mois de grossesse.

Prise en charge de l'Assurance Maladie
100 %



• Avec qui ?



Médecin traitant



Sage-femme



Gynécologue

en maternité, en libéral ou en PMI

Rendez-vous recommandés

Un bilan prénatal de prévention

Pour faire le point sur les habitudes de

• Quand ?

Dès la déclaration de grossesse et si

- Pour faire le point sur les habitudes de vie (alimentation, tabac, alcool...), les vaccinations, et être informée sur les offres de prévention pour la femme enceinte (examen bucco-dentaire...).

possible avant le 6^e mois de grossesse.

- Avec qui ?



Sage-femme

Prise en charge de l'Assurance Maladie
70 %
avant le 5^e mois de grossesse.

puis
100 %
à partir du 6^e mois de grossesse.

3 échographies, 1 par trimestre

- Pour surveiller le développement du fœtus à chaque stade de son évolution.

- Quand ?
Avant la fin du 3^e mois de grossesse puis au 5^e mois et au 8^e mois de grossesse.

- Où ?
À l'hôpital ou en ville.

- Avec qui ?



Médecin traitant



Sage-femme



Gynécologue

Prise en charge de l'Assurance Maladie
70 %
jusqu'à la fin du 5^e mois de grossesse.

puis
100 %
à partir du 6^e mois de grossesse.

Un bilan bucco-dentaire

- Pour contrôler la santé des dents et des gencives, avoir des conseils pour en prendre soin...

- Quand ?
À partir du 4^e mois de grossesse.

- Avec qui ?



Dentiste

Prise en charge de l'Assurance Maladie
100 %
avec le bon de prise en charge téléchargeable sur votre compte ameli

7 séances de préparation à la naissance et à la parentalité

- Pour préparer l'accouchement et l'accueil de l'enfant.

- Quand ?
Entre le 7^e et le 9^e mois de grossesse.

- Avec qui ?



Médecin traitant



Sage-femme



Gynécologue

Prise en charge de l'Assurance Maladie
100 %

Bon à savoir : vous pouvez consulter la sage-femme et le gynécologue sans passer par le médecin traitant.